



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 03 octobre 2017

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau  
Délégation territoriale de

Le directeur

à

Affaire suivie par  
frederic.pollet@moselle.gouv.fr  
03 87 34 83 50

Monsieur le Président de la Fédération de la  
Moselle pour la Pêche et la Protection du  
Milieu Aquatique  
4 rue du moulin  
57000 METZ

**Objet :** Dossier de déclaration concernant la modification de la berge rive gauche de la Moselle en aval d'une annexe hydraulique sur la commune d'Hauconcourt  
Accord immédiat

**Réf :** FP/RS - ASPE-L9

**P.J :** 1 dossier  
Récépissé de déclaration  
Fiche travaux

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux de modification de la berge rive gauche de la Moselle en aval d'une annexe hydraulique sur la commune de Hauconcourt**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 20 septembre 2017
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2017-00403
- Dossier réalisé par : Fédération de la Moselle de pêche et de protection du milieu aquatique

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ».



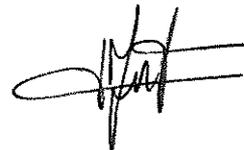
Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée et par les tiers dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de la décision.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie d'Hauconcourt où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER